

L'an deux mille vingt et un, le seize juin, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du deux juin deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Brignoles sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Convention de partenariat pour la réalisation d'un ouvrage consacré aux forêts dans la collection de documentaires BD Tout en BD de la maison d'édition CASTERMAN

Délibération N° 306-2021

Membres en exercice : 36

Membres présents : 20

Pouvoirs : 3

Excusés, absents : 13

Secrétaire de séance : Carine PAILLARD

Présents(es):

Laurence BRULEY

Roger ANOT

Laetitia TREMOUILHAC

Frédéric CÔTE

Robert DELEDDA

Michel GROS

Laurence GAUD

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Jean-Yves DOLISI

Mathieu BISTAGNE

Patrice TONARELLI

Sophie LE METER

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Patricia SAEZ

Jacqueline BOUYAC

Véronique DELFAUX

Pouvoirs :

Monsieur Henri BERGE, délégué de la commune de Gémenos, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie ;

Monsieur Didier REAULT, délégué du département des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Madame Patricia SAEZ, déléguée du département des Bouches-du-Rhône,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Philippe SCHELLENBERGER, Monsieur Jacques PAUL, Monsieur Hervé THEBAULT, Monsieur Vincent AYALA, Madame Monique CHAMLA, Monsieur Gilles-olivier PAYAN, Madame Cathy SILVU, Madame Virginie PHELIPPEAU, Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Marc LAURIOL, Madame Andrée SAMAT.

Etaient également présents :

Madame Fabien EVANS, Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ;

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la charte du Parc naturel régional et notamment ses mesures 19 et 34,
Vu la Charte Forestière de Territoire de la Sainte-Baume 2017-2021 et notamment sa fiche action E1
VU la convention annexée,

Considérant que depuis plusieurs années la Fédération des Parcs naturels régionaux de France publie en collaboration avec des éditeurs de rang national des ouvrages de valorisation des Parcs.

Considérant que pour 2021, un projet d'édition s'est organisé en partenariat avec CASTERMAN pour un ouvrage consacré aux forêts dans sa collection de documentaires BD Tout en BD.

Considérant que cette initiative est une opportunité pour le réseau des PNR, très impliqué sur le sujet de la forêt et des interactions forêts / société. L'intérêt est notamment de faire valoir les approches forestières territorialisées des PNR, dans lesquelles la prise en compte de la biodiversité, des attentes de la société vis-à-vis de la gestion forestière ou encore le développement d'une culture forêt-bois auprès de tous sont une priorité.

Cet ouvrage, de portée nationale, aura les caractéristiques suivantes :

- nombre de pages : 48
- format : 20,4 x 27,3 cm
- nombre de planches : +/- 45
- langue : française
- impression : imprimé 4/4
- papier : papier couché mat PEFC
- Impression chez un imprimeur labellisé « Imprim'Vert »
- Lieu d'impression : France
- Façonnage : relié cartonné, dos carré
- Conditionnement : mis sous film par pack de 20
- prix de vente public : 12,95 € TTC
- tirage : 6 000 exemplaires

Dans le cadre de ce projet, il est convenu que le Parc naturel régional de la Sainte Baume :

- Contribue à la relecture du projet de synopsis et du projet de scénario, participe financièrement au projet en préachetant des ouvrages ;
- Communique et diffuse l'information auprès de son réseau ;
- Diffuse s'il le peut l'ouvrage dans ses points de vente classiques.

Un montant total de 737,44 €TTC sera versé à la Fédération des PNR et comprendra :

- L'achat de 100 exemplaires à raison de 6,75€ HT par exemplaire (soit une remise de 48% sur le prix public), soit 712,13 € TTC ;
- Le coût de livraison de ces exemplaires en ses locaux, soit 25,32 € TTC.

Après en avoir délibéré, comité syndical, à l'unanimité

- ADOPTE la convention de partenariat pour la réalisation d'un ouvrage consacré aux forêts dans la collection de documentaires BD Tout en BD de la maison d'édition CASTERMAN ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et à engager toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



Le Président
Michel GROS

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le



ID : 083-200031623-20210616-306-DE